

La Lettre de XVI^e DEMAIN

Urbanisme, Environnement et Qualité de Vie

Décembre 2025

n° 187

PRENEZ LA PAROLE DANS NOTRE LETTRE

L'association XVI^e DEMAIN a pour mission de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie en matière d'urbanisme et d'environnement des habitants du 16^e arrondissement et, plus généralement, de Paris. Elle est agréée pour l'environnement depuis 1978.

Nous étudions et prenons position sur les projets du 16^e arrondissement et plus largement de Paris et, sans être dogmatique, nous veillons à conserver la beauté architecturale de notre arrondissement.

Nous sommes toujours sur le pont à suivre l'actualité, en témoignent les articles que vous lirez dans cette nouvelle lettre sur notre participation aux Journées Juridiques du Patrimoine, les nuisances dues aux stades du Parc des Princes et de Jean Bouin, l'évolution du Projet 40 de la *Fondation Apprentis d'Autun*.

Nous soutenons les associations locales dans leur combat lorsque l'intérêt général est en cause.

Nous leur donnons la parole dans « La Lettre de XVI^e DEMAIN » diffusée à nos 300 adhérents, aux élus et aux représentants de l'administration.

Dans les dernières lettres nous avons donné la parole à d'autres associations de l'arrondissement, qui même parfois défendaient des positions différentes des nôtres !

60 millions de Piétons, Association Passy-Seine, Les Amis du Champ-de-mars, les habitants de la Villa Mozart, Association des Riverains du Bois de Boulogne, La Coordination pour la Sauvegarde du Bois de Boulogne, l'Association pour la Protection du Patrimoine de Copernic, Réseau Vivre Paris...

Alors n'hésitez pas, venez nous rejoindre et prenez la parole !

Contact : XVIeDEMAIN@gmail.com

Site internet : www.16emedemain.fr



Nous vous souhaitons de très joyeuses fêtes !



L'Équipe de rédaction

IMMEUBLES « PROTECTION VILLE DE PARIS »

Suite de la liste des sites remarquables retenus en 2003 par le Conseil de Paris dans le Plan Local d'Urbanisme

Promenade dans le sud du 16^e arrondissement

Dans cette partie sud de notre arrondissement, construite plus tardivement, les bâtiments sont essentiellement d'architecture moderne (1930-1960) mais totalement novateurs pour l'époque – avec la présence répétée des visions modernistes de l'architecte emblématique Jean Ginsberg (1905 -1983). Il est né en Pologne, où il fit ses études d'architecture, à Varsovie, avant de venir en France en 1924 et intégrer l'école spéciale d'architecture où enseignait Robert Mallet-Stevens. Il passa ensuite par les ateliers de Le Corbusier et d'André Lurçat.

En renouvelant les normes de confort et d'esthétique, ses réalisations séduisirent rapidement. La distribution intérieure des appartements mettait en avant la rationalité économique en ne conservant plus rien des anciens usages mondains. Ils adoptaient un fonctionnalisme dans des espaces plus étroits avec un goût du détail qui lui était propre. Il réalisa un grand nombre d'immeubles de luxe à Paris, particulièrement dans le 16^e arrondissement et en région parisienne.



N° 25 avenue de Versailles

Première construction de Jean Ginsberg à l'âge de 26 ans, édifiée entre 1930 et 1932. L'originalité de cette architecture réside dans l'utilisation de trois poteaux cylindriques en béton de toute la hauteur du bâtiment qui remplacent les murs porteurs : l'un deux est visible sur tous les niveaux de la façade.



N° 29 avenue de Versailles

Cet immeuble, exclusivement composé d'ateliers d'artistes, fut construit en 1929 par l'architecte P. Boësse. Les grandes baies vitrées sont toutes agrémentées de petites fenêtres avec balcon. Les seuls éléments décoratifs se limitent à une ferronnerie du style de l'époque.

N° 42 avenue de Versailles

Cette construction de 1934, due également à Jean Ginsberg, ne correspond en rien à l'architecture de l'époque. C'est un bâtiment d'une modernité inouïe, avant-gardiste caractérisé par sa rotonde d'angles dont les vitres cintrées épousent parfaitement le volume. Les balcons qui à l'origine étaient les premiers à avoir un garde-corps en verre ont été remplacés par des panneaux métalliques ajourés à effet de grillage.



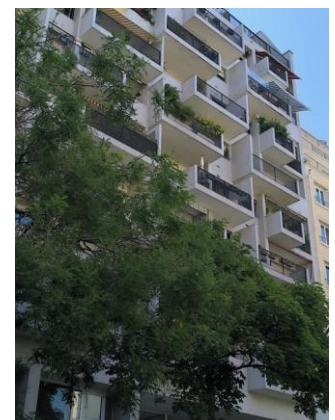
N° 37 boulevard Murat

Magnifique immeuble de rapport datant de 1930. L'architecte est inconnu. Situé en angle de rue, il fait penser à un paquebot avec ses fenêtres courbes en verre bombé et ses ouvertures caractéristiques en forme de hublots. Les terrasses s'apparentent aux ponts des navires. Cet immeuble est habillé de pierre blanche qui contraste avec la couleur des briques rouges.



N° 63 boulevard Murat

Grand immeuble d'habitation conçu une fois encore par l'agence de Jean Ginsberg en 1965. Son originalité tient au jeu des volumes créé par des balcons décalés qui rappellent l'art cinétique. On pourrait penser qu'il s'agit d'un jeu de construction correspondant à un nouveau style architectural initié par la célèbre agence Anger, Heymann, Puccinelli.



JOURNÉES JURIDIQUES DU PATRIMOINE

Un patrimoine riche et protégé mais il reste tant à faire !!

Quatre membres de l'association ont participé le mercredi 4 novembre à ce colloque, organisé par l'association *Patrimoine-Environnement* qui se tenait à l'Auditorium de la Maison du Barreau de Paris.

Après une introduction générale de son Président, Christian Blanchard-Dignac, ce dernier a laissé la parole à la sénatrice du Haut-Rhin, Sabine Drexler.

Bien que la France soit à la pointe de celle-ci, elle a dressé un tableau assez pessimiste de la préservation du patrimoine lié notamment à l'instabilité politique du moment.

La législation actuelle est inadaptée aux besoins de réhabilitation du patrimoine. Dans sa région, l'ancien représente 30 % du bâti. Il en découle malheureusement des démolitions et non des rénovations.

Cependant, la région alsacienne réhabilite des fermes en les reconvertis en logements sociaux, mais le coût est élevé : 1,5 million d'euros pour 500 m².

Le Sénat a travaillé sur le budget du patrimoine et l'on constate une baisse de 8,7 % des crédits alloués.

Le patrimoine devient une variable d'ajustement qui touche également les monuments historiques : 50 % de baisse prévue pour 2026. Par exemple, la restauration de l'aile Henri IV du château de Chambord a été ajournée.

À la suite de la sénatrice, la parole a été donnée à Maître Alexandre Riquier, qui a fait un point sur l'actualité jurisprudentielle.

Plus de 3 000 décisions sont rendues annuellement à propos du patrimoine et des paysages.

Deux exemples :

- En Corse, à Porto-Vecchio, le Conseil d'État a autorisé l'agrandissement des habitations existantes, mais a interdit toute construction nouvelle isolée.
- Il reste difficile de faire démonter des éoliennes, qui posent un problème par leurs nuisances visuelles et sonores. Une fois qu'un projet est lancé, un référendum est impossible. En conséquence, les procédures sont très longues (environ 20 ans).

Le Président de l'Observatoire du Patrimoine religieux, Edouard de Lamaze, a ensuite pris la parole pour présenter un bilan plutôt négatif.

Pour lui, le patrimoine est en deuil. Il y a un mépris de la société sur ce sujet.

On fait une distinction hasardeuse entre le patrimoine non protégé (85 %) et le patrimoine protégé (15%).

Ce patrimoine vernaculaire (fontaines, puits, moulins, lavoirs) qui ne « vaudrait rien » est en danger car il n'est pas aidé financièrement, ou très peu.

M. de Lamaze présenta ensuite les différentes voies d'entrée de financement du patrimoine :

- Par l'Europe : ce sont les subventions FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) pour préserver essentiellement le patrimoine touristique. Ces subventions sont conditionnées à deux éléments : d'une part, il faut avancer la trésorerie et d'autre part, il faut le soutien d'une collectivité territoriale. Ces conditions limitent les actions.
- Par l'État : des préfectures octroient des subventions avec l'obligation d'un projet fort.

Le quatrième intervenant est le député du Calvados, Jérémie Patrix-Leitus. Pour lui, le rôle de l'État est essentiel.

Le financement se fait par le Loto du patrimoine et par les préfets pour les restaurations.

Il est à noter que le Loto du patrimoine est une réussite puisqu'il a permis de récolter plus de 27 millions d'euros.

De plus, les dispositifs proposés par la Fondation du patrimoine permettent aux propriétaires de déduire de leurs revenus 50 à 100 % du montant des travaux réalisés.

Le cinquième intervenant est Alexandre Giuglaris, directeur général de la Fondation du patrimoine.

Cet organisme, créé en 1996, est à but non lucratif. Son objectif est la préservation du patrimoine non protégé ou en péril. Il compte 75 000 donateurs par an, et traite d'un site protégé tous les 4 kms.

La mission de cette Fondation est de faire du patrimoine un levier de développement économique : créations d'emplois, mise en valeur de l'économie locale etc...

Son financement repose sur la collecte de dons, de mécénat et de legs. La Fondation crée aussi des labels et des prix.

Le sixième intervenant est Maître Cécile de Smet, avocat fiscaliste. Selon elle, il y a pour l'instant un vague absolu sur l'évolution de la fiscalité du patrimoine.

À l'issue de cette intervention, Madame Corinne Lepage, ancienne ministre de l'Environnement, a remis le prix Pierre-Laurent Frier à une jeune doctorante dont la thèse portait sur l'origine de l'acquisition des livres à la Bibliothèque Nationale.

L'après-midi a été consacrée à une table ronde sur la préservation du littoral. Le Conservatoire du Littoral a pour objectif d'éviter la bétonisation forcenée de nos côtes et c'est une véritable réussite.

Aujourd'hui, le littoral est totalement protégé : à savoir 12 500 kms en métropole et 3 300 kms en Outre-mer.

Grâce à son budget (55 millions d'euros), le Conservatoire du Littoral peut acquérir des lieux protégés dont il est propriétaire mais non gestionnaire. Il doit associer les collectivités territoriales chargées de la bonne gestion des terrains. Le colloque s'est terminé par un échange informel entre les participants.

L'HÔTEL MEZZARA VA DEVENIR LE MUSÉE GUIMARD

Laissé à l'abandon depuis 2015, l'hôtel est vide. Le foyer des étudiantes du lycée Jean-Zay ne l'occupe plus. L'État a étudié des options pour l'occuper, tout en évitant la vente.

L'hôtel Mezzara, situé au 60 rue Jean-de-la-Fontaine à Paris, chef-d'œuvre construit en 1910 par l'architecte Hector Guimard pour l'industriel du textile d'origine vénitienne Paul Mezzara, est classé Monument historique depuis 2016. Il sera consacré à ce génie de l'Art nouveau qu'est Guimard et devrait ouvrir fin 2027 - début 2028.

Hector Guimard a marqué la capitale de son empreinte en dessinant notamment ses célèbres bouches de métro et de nombreux bâtiments remarquables dans notre arrondissement.

L'État, propriétaire de cet hôtel particulier de 750 m², avait d'abord envisagé en 2015 de le vendre pour 7 M€. Il a finalement pris une décision concernant son avenir : après deux appels d'offres infructueux en 2021 et 2023, l'État a annoncé le 18 juin la décision de créer un musée dans cet hôtel.

En juin 2025, l'État a accordé un bail emphytéotique de 50 ans à l'association *Le Cercle Guimard* et à la société *Hector Guimard Diffusion SAS* pour la valorisation du lieu.

Le projet prévoit une restauration complète du bâtiment : façade, toiture, réseaux, sécurité, mise aux normes, conservation des décors intérieurs.

Le lancement des travaux est prévu fin 2026, pour un budget d'environ 6 M€. L'ouverture du musée est annoncée pour fin 2027 - début 2028. À ce jour, les travaux n'ont pas encore commencé.

Le projet de reconversion de l'hôtel Mezzara en musée est désormais officiel.

LES RÉSERVOIRS DE PASSY

À l'aide, Patrice Faure, Préfet de police de Paris !

Lors de l'AG de l'*Association Citoyenne pour l'Environnement et l'Écologie* (ACEE) du 16^e qui s'est tenue le 26 novembre, la Présidente a annoncé qu'un permis de construire est en cours de finalisation d'inscription pour les réservoirs de Passy (au coin des rues Paul Valéry, Lauriston et Copernic).

Les effets sur les enfants et la faune seraient néfastes. L'école se trouve juste en face de l'entrée et de la sortie des utilitaires devant assurer les différents approvisionnements du site. Cela peut entraîner des problèmes de sécurité.

Par ailleurs, les oiseaux (hérons cendrés, canards et chauve-souris) qui utilisent le haut des réservoirs, sur la partie en eau et en herbe, partiront après l'implantation d'un jardin d'agriculture urbaine qui nécessiterait une présence humaine régulière pour l'entretien. La biodiversité serait atteinte.

En raison de ces éléments, nous souhaitons que Patrice Faure donne un avis défavorable à ce projet.

PARC DES PRINCES / JEAN-BOUIN

Chers lecteurs,

Nous avons souhaité donner la parole à Michèle Hervé, présidente de l'*Association de Sauvegarde Boulogne Paris les Princes* (ASBPP), qui se bat contre les nuisances du Stade Jean-Bouin.

Pour rappel, notre association a déposé en 2011, conjointement à l'ASBPP et l'Association du Quartier du Parc des Princes, un recours contre la démolition de l'ancien stade.

En effet, comment comprendre que rugby et foot ne pouvaient partager le même stade, alors que c'est ce qui se fait aujourd'hui ?

Notre constat est que, du côté du 16^e arrondissement, des efforts notoires ont été faits pour circonvenir les spectateurs et diminuer les nuisances de bruit et de débordements. Nous comprenons cependant la colère des habitants de la rue Nungesser et Coli qui souffrent de l'arrivée des cars, des nuisances sonores et lumineuses, sans compter les contrôles obligatoires et les problèmes de circulation et de stationnement !

DEUX STADES : TROP, C'EST TROP !

« La raison pour laquelle le nouveau stade Jean-Bouin a été construit, c'est que foot et rugby ne pouvaient partager une même pelouse. Rugby impossible sur la pelouse du Parc des Princes ! Et M. Delanoë voulait absolument une « maison du rugby » à Paris. Il en a confié la construction à M. Ricciotti. Quelle dentelle !

Nous nous sommes battus avec Claude Goasguen, riverains parisiens et boulonnais, associations, etc. contre la démolition de l'ancien stade, la disparition de la piste d'athlétisme et du club omnisports (avec hockey sur gazon), contre la destruction de ce stade historique qui accueillait tous les élèves des établissements scolaires du 16^e et d'ailleurs. Et contre l'abattage de 35 vieux arbres aussi ! Ainsi que la démolition de la vieille tribune 1930.

Aujourd'hui, le Paris FC partage la pelouse de Jean-Bouin avec le Stade Français : une pelouse hybride le permet. Laquelle bénéficie de luminothérapie la nuit !

Nous avons donc à moins de 50 mètres l'un de l'autre, deux stades d'envergure qui abritent chacun une équipe de foot de Ligue 1 ! Dans quelle ville une telle proximité est-elle possible et permise ? À Paris !

Plus d'une centaine de matchs se tiennent chaque année, en plein milieu urbain. À la Préfecture d'assurer la sécurité, de gérer les contraintes et les nuisances. Nuisances, qui sont de trois ordres au moins : nuisances sonores, occupation du domaine public (barrières / barriérages et plots y séjournent en permanence) et restriction de circulation pour les riverains, à pied, en voiture ou à vélo. Sans limites bien établies dans le temps et l'espace.

Et comment expliquera-t-on aux amoureux de Le Corbusier que les jours de match, ils ne pourront avoir accès à l'immeuble du 24 rue Nungesser ? Ils retourneront au Japon très déçus, voire pire...

Sport business avant tout...

Un rendez-vous est fixé en décembre avec les conseils du stade Jean-Bouin et du Parc des Princes pour une tentative de conciliation. »



Michèle Hervé
Conseillère du quartier 6 de Boulogne-Billancourt
Présidente de l'ASBPP
Association de Sauvegarde Boulogne Paris les Princes

SITE DES APPRENTIS D'AUTEUIL

L'association XVI^e DEMAIN, dont l'objet est l'environnement et l'urbanisme, est naturellement concernée par cet important projet dans notre arrondissement.

Nous souhaitons donner la parole aux différents intervenants pour qu'ils expliquent leur position.

Nous avons relayé la position des habitants de la villa Mozart dans notre lettre de décembre 2024 (lettre n°184 cf. www.16emedemain.fr).

Nous vous partageons ci-dessous le compte rendu de la réunion de lancement du Projet 40 du 15 octobre 2025, rédigé par la Fondation Apprentis d'Auteuil.

« La Fondation Apprentis d'Auteuil lance le *Projet 40* :

Une initiative éducative et solidaire au cœur de Paris.

Le 10 octobre 2025, après l'obtention des dernières autorisations administratives, Apprentis d'Auteuil a officiellement lancé, au 40 rue Jean-de-La-Fontaine, le « Projet 40 ». Cette initiative vise à renforcer, sur son site historique, l'accueil, l'éducation, la formation et l'insertion des jeunes et des familles fragilisés. Rassemblés autour du président de la fondation, Jean-Marc Sauvé, Anne Hidalgo, Jérémie Redler et Francis Szpiner ont salué une concertation exemplaire avec les institutions, les acteurs associatifs, et les habitants du 16^e. Tous ont réaffirmé leur soutien unanime à ce projet d'intérêt général.

Un engagement au service des jeunes et des familles

Nawel, élève en terminale bac professionnel à l'école hôtelière Sainte-Thérèse, a livré un témoignage marquant. Après un parcours de décrochage scolaire et plusieurs échecs d'orientation, elle a trouvé auprès d'Apprentis d'Auteuil un cadre bienveillant, un accompagnement personnalisé et les moyens de renouer avec la réussite. Ce récit illustre la mission de la fondation : redonner confiance aux jeunes en difficulté. Gilles de Wavrechin, directeur du Projet 40 et Jean-Baptiste de Chatillon, directeur général ont ensuite présenté le projet qui vise à accueillir plus de 1200 jeunes et familles dans des dispositifs d'accueil, d'éducation et d'insertion ainsi que des logements. Il favorisera la solidarité, la mixité sociale et professionnelle ainsi qu'un dialogue intergénérationnel. Le site sera rénové, plus ouvert sur le quartier et sur la ville, plus harmonieux et plus végétalisé.

Un projet porteur d'Espérance

Au nom de Mgr Laurent Ulrich, archevêque de Paris, Mgr Catta a souligné la continuité du lien entre l'Église de Paris et Apprentis d'Auteuil depuis sa création en 1866. Pour l'Église, le Projet 40 s'inscrit pleinement dans la tradition de solidarité chrétienne et dans la vision d'une « écologie intégrale » défendue par le pape François, alliant préoccupations sociales, environnementales et spirituelles. En plaçant la dignité humaine et l'attention aux plus fragiles au cœur de son action, le site rénové du 40 rue Jean-de-La-Fontaine devient, selon lui, un signe concret d'espérance, de fraternité et de renouveau au cœur de la cité.

Insertion des jeunes : entre isolement, obstacles et solutions collectives

Présentant un sondage exclusif réalisé auprès de 1 000 jeunes franciliens de 18 à 30 ans, Éléonore Quarré d'OpinionWay a mis en lumière une génération fragilisée : 70 % déclarent avoir rencontré des difficultés récentes, deux sur dix ont décroché de leurs études, et 43 % se sentent souvent seuls. Emploi, logement et isolement apparaissent comme les principaux freins à l'insertion, formant un cercle vicieux bien connu des équipes d'Apprentis d'Auteuil, comme l'a rappelé Stéphane Dubail, directeur Insertion Île-de-France à la fondation. L'accompagnement global et personnalisé, les stages et les partenariats avec les entreprises restent les leviers essentiels pour que les jeunes puissent construire leur avenir. Des acteurs engagés comme **Sodexo** et **Novelty** ont ensuite témoigné de leur collaboration avec Apprentis d'Auteuil, soulignant la complémentarité entre expertise sociale et besoins économiques.

En conclusion, Jean-Baptiste de Chatillon a remercié l'ensemble des partenaires qui ont contribué à l'élaboration du Projet 40, rassemblés par « un élan du cœur » au service des jeunes et des familles les plus vulnérables. »

Gilles de Wavrechin
Directeur du *Projet 40*

L'HISTOIRE SE POURSUIT, L'AVENIR SE CONSTRUIT

Visite guidée

Les dispositifs existants, transformés et rénovés
Les nouveaux dispositifs et activités

① Maison d'enfants à caractère social Sainte-Thérèse

Amélioration des conditions d'accueil d'enfants et adolescents, y compris des plus petits et des fratries

② Siège social

Adaptation à l'évolution des modes de travail pour mieux accompagner les équipes dans les établissements en France et nos partenaires à l'international

③ Accueil Saint-Gabriel La Touline

- Lieu d'écoute et de dialogue pour les jeunes de 18 à 25 ans sortant de l'Aide sociale à l'enfance
- Accompagnement personnalisé et individuel pour soutenir les « Anciens » dans leur insertion

④ Groupe scolaire / École hôtelière Sainte-Thérèse

- Augmentation des effectifs de 50%, ouverture de



nouvelles formations

- Intégration de dispositifs Ulis (unités délocalisées pour l'inclusion scolaire de jeunes en situation de handicap)

Modernisation des installations d'éducation et de formation

- Espaces techniques de cuisine, restaurant d'application)

⑤ Espace Familles

- Lieu d'accueil, d'entraide et d'écoute des enfants et des parents

◦ Accompagnement des liens familiaux par le jeu

- Soutien des parents dans leur rôle d'éducateurs

⑥ Dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire et de remobilisation

Pédagogies innovantes et accompagnement éducatif personnalisé

⑦ Résidence services seniors

- Lutte contre l'isolement des personnes âgées
- Solidarité intergénérationnelle

⑧ Dispositifs d'insertion sociale et professionnelle

- Formations courtes, en lien avec la Ressourcerie d'Apprentis d'Auteuil, l'école hôtelière et les métiers en tension
- Entreprises d'insertion, café et conciergerie solidaires ouverts aux résidents du site et aux habitants du quartier
- Stages ou contrats d'apprentissage avec les entreprises locataires et les prestataires de services (résidence seniors, restauration collective...)

⑨ Ecole de formation

Ouverte aux 8 000 professionnels de la fondation pour les soutenir, les former et les accompagner

⑩ Résidence d'habitat partagé, logements sociaux familiaux et étudiants

COURRIER DES LECTEURS

MOINS DE STATIONNEMENT, PLUS DE SÉCURITÉ

La loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 oblige les municipalités à supprimer, au 31 décembre 2025, toutes les places de stationnement situées à moins de 5 m en amont d'un passage clouté. Ne seront autorisés dans cette zone que des emplacements réservés aux vélos et autres engins de déplacement personnel (EDP).

En effet, les décès de piétons suite aux accidents de circulation représentent 14 % de la mortalité routière en France et 70 % d'entre eux ont eu lieu en agglomération.

L'un des facteurs les plus accidentogènes en ville est le fait que les automobilistes ne voient pas les piétons et vice versa. La ville de Paris qui avait annoncé anticiper cette mesure pour septembre 2025 n'a pas encore finalisé l'ensemble des aménagements. Il faut donc s'attendre à quelques nouveaux travaux !

Dans tous les cas, l'objectif est de mettre davantage en sécurité les piétons.

AUX DEUX URNES, CITOYENS !

Le nouveau mode de scrutin pour les élections municipales

Les élections municipales, qui ont lieu tous les 6 ans, se tiendront les 15 et 22 mars 2026.

Contexte général : jusqu'à récemment, les communes françaises utilisaient des modes de scrutin différents selon leur taille : par exemple, les communes de moins de 1 000 habitants avaient un scrutin majoritaire plurinominal avec panachage.

La loi du 21 mai 2025 a pour objectif « d'harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales » afin de garantir la parité, la cohésion municipale et la vitalité démocratique.

Pour les grandes métropoles que sont Paris, Lyon et Marseille, une loi, appelée loi « PLM », a été adoptée pour changer le mode de scrutin municipal.

Quelles sont les principales modifications ? Pour toutes les communes, y compris Paris, à partir des élections municipales des 15 et 22 mars 2026, le scrutin de liste paritaire à deux tours s'impose quelle que soit leur taille.

Les listes de candidats doivent être paritaires (autant de femmes que d'hommes) et respecter une alternance femme/homme ou homme/femme.

Le panachage (modifier la liste des candidats, rayer ou ajouter des noms) n'est plus possible dans les communes concernées.

Pour Paris (ainsi que Lyon et Marseille) : le mode de scrutin est réformé. On passe notamment à deux scrutins distincts et simultanés :

- a) un scrutin pour élire les conseillers d'arrondissement et métropolitains
- b) un scrutin pour élire les conseillers de Paris.

Le texte a été définitivement adopté par le Parlement le 10 juillet 2025 pour être applicable aux prochaines élections municipales. Le Conseil Constitutionnel a validé ce nouveau mode de scrutin le 7 août 2025.

Exemple concret : à Paris, il y aura deux urnes le jour du scrutin. Une pour l'arrondissement, une pour la ville. Chaque voix comptera enfin !

Impacts concrets pour les électeurs à Paris : le jour du vote, un électeur parisien aura à faire deux choix :

- a) pour la liste d'un conseil d'arrondissement : 38 conseillers d'arrondissement dans le 16^e au lieu de 39.

b) pour la liste de la ville de Paris : 13 conseillers de Paris pour le 16^e, sur 163 conseillers de Paris.

Qui peut voter et où : il faut avoir 18 ans la veille du scrutin, être de nationalité française ou d'un pays membre de l'Union Européenne, jouir des droits civils ou politiques et être inscrit sur les listes électorales. À ses 18 ans, chaque français est inscrit dorénavant automatiquement sur les listes électorales, à condition qu'il ait bien effectué son recensement citoyen, une démarche à faire auprès de la mairie dès ses 16 ans. Il permet ensuite de s'inscrire à un examen (BEP, bac...), passer un concours administratif ou son permis de conduire.

L'élection a lieu au suffrage universel direct. L'inscription sur les listes électorales peut se faire jusqu'au 6 février 2026, pour pouvoir voter aux municipales.

La carte électorale pourra indiquer un nouveau bureau de vote car certains bureaux seront redécoupés ou dédoublés à cause de l'organisation des deux scrutins. Le mode de scrutin vise à donner une voix équivalente à chaque parisien, en rapprochant le fonctionnement de Paris de celui du « droit commun ».

À Paris, la réforme adoptée début juillet 2025 par le Parlement prévoit que pour l'élection des conseillers de Paris, la liste qui obtient la majorité absolue au premier tour, ou celle qui arrive en tête au second tour, emporte une prime majoritaire qui s'élève à 25 % des sièges. Les sièges restants sont ensuite attribués entre les listes qui ont obtenu au moins 5 % des suffrages au scrutin proportionnel, à la plus forte moyenne.

En revanche, pour les conseillers d'arrondissement, la prime majoritaire appliquée est la même que pour le scrutin municipal des communes hors Paris, c'est-à-dire une prime de 50 %.

Pour la première fois, le même jour, dans le même bureau de vote dont l'adresse est inscrite sur la carte électorale, les électeurs parisiens auront le pouvoir de déposer un bulletin pour élire dans une urne, le ou la maire de Paris et les conseillers de Paris, et dans une autre urne, le ou la maire d'arrondissement et les conseillers d'arrondissement.

À vos DEUX urnes, citoyens !

UN ARBRE PEUT-IL CACHER UNE FORÊT ?

On le sait depuis plusieurs années, la ville doit s'adapter aux enjeux environnementaux. Il s'agit de repenser l'urbanisation en augmentant les sources d'air pur pour préserver nos poumons.

Paris est concernée : en effet, en 2018, selon une étude de l'*Agence européenne pour l'environnement*, la part du territoire urbain couvert par la cime des arbres dans 37 capitales européennes s'élevait en moyenne à 30 %. En revanche Paris plafonnait à 20 %.

Dans cette optique, plusieurs forêts urbaines ont vu le jour dans la capitale pour permettre de :

- Rafraîchir les espaces car l'humidité de la végétation contribue à faire baisser la température.
- Purifier l'air par un meilleur captage du carbone que les plantes absorbent naturellement.
- Préserver la biodiversité par une plus grande variété d'espèces végétales ou animales.

Quatre initiatives ont vu le jour à Paris : place de Catalogne, Bois de Charonne, place de l'Hôtel de Ville et place du Colonel Fabien.

- En juin 2024, une première forêt urbaine a été inaugurée place de Catalogne, dans le 14^e arrondissement de Paris. À la place du béton, 4 000 m² avec 470 arbres, chênes, merisiers ou charmes.
- En novembre 2024, le Bois de Charonne, acquis par la Ville de Paris en 2022, a vu, grâce au budget participatif, la plantation de 7 500 arbres et plants forestiers.
- En juin 2025, le parvis de l'Hôtel de Ville s'est métamorphosé en « forêt urbaine » de 2 500 m² d'espaces végétalisés, dont 49 arbres en pleine terre qui composent deux bosquets séparés par un chemin qui permet de se promener.
- Et, dernièrement la place du colonel Fabien avec 79 nouveaux arbres.

En juin dernier, la mairie de Paris se félicitait d'avoir planté 113 000 arbres en six ans et se réjouissait de se rapprocher de la promesse de campagne d'Anne Hidalgo de planter 170 000 arbres dans Paris d'ici 2026.

On ne peut que se réjouir d'avoir toujours plus d'arbres dans Paris !

Mais, quelques arbres peuvent-ils à eux seuls constituer une forêt ?

Le mot est peut-être un peu trop fort et fait sursauter, encore un effet de communication !

Il faut un minimum de km² pour désigner un ensemble comme une forêt, une plantation dense d'arbres et d'arbustes de différentes hauteurs incluant la faune et, sauf en ce qui concerne le Bois de Charonne, les surfaces sont plutôt petites, entre 1 000 m² et 5 000 m². Ce sont plutôt des îlots de verdure.

Espérons cependant, que la volonté de verdir Paris ne s'arrêtera pas là !



Place de Catalogne – Paris 14^e

UN KIOSQUE PARISIEN SUR HUIT VACANT

Comment éviter leur disparition ? À vos idées

Le premier kiosque à journaux, créé par l'architecte Gabriel Davioud à qui l'on doit le Théâtre du Châtelet, la Fontaine Saint-Michel et les mobilier urbains comme les bancs, les lampadaires et les fontaines, est inauguré le 15 aout 1857 sur les Grands Boulevards. Dans les deux années suivantes, 60 nouveaux kiosques sont édifiés. Ils étaient gérés par les veuves de militaires, leur permettant ainsi de gagner un peu d'argent, et des fonctionnaires.

En 1950, Paris comptait plus de 2 000 kiosques. Cependant, en 2025, il n'en reste plus que 352, dont 32 dans le 16^e, les kiosquiers ayant délaissé cette activité trop peu rentable. En effet, leur rémunération est basée sur une commission sur les ventes de presse qui, selon l'Alliance pour les Chiffres de la Presse et des Médias (ACPM), a diminué de 4,6 % en 2023.

Déjà, en 2004, pour endiguer cette perte, la mairie de Paris avait décidé de faire grâce aux kiosquiers de la redevance qu'ils lui versaient jusqu'alors, avant de les autoriser, fin 2011, à diversifier leurs produits. Parapluies, confiseries, souvenirs, boissons, tickets de métro ont attiré une autre clientèle, tout en gardant, seul impératif, un poids de la presse égal au minimum à 2/3 de leur activité.



Puis, en 2018, la mairie de Paris a imaginé un nouveau modèle de kiosque plus moderne et confortable : un abri plus large, en aluminium, dont la façade en verre laisse passer la lumière naturelle au fil des saisons. La grande majorité des anciens ont alors hélas disparu.

Et, en 2024, à la veille des jeux paralympiques, Nicolas Bonnet-Oulaldj, adjoint au maire de Paris chargé du commerce, a souligné l'importance stratégique des kiosques pour la ville : « *Nous sommes les seuls en France à avoir ce réseau de 350 kiosques, tous labellisés « Fabriqué à Paris ». La vente de presse a considérablement diminué et le message que je souhaite transmettre est d'abandonner son téléphone portable et de venir acheter ses quotidiens et magazines. C'est un enjeu politique et démocratique. »* »

L'érosion de la fréquentation s'est faite lentement avec, en particulier, le développement des journaux en ligne dont le contenu est en partie gratuit. Le numérique a bouleversé les comportements en attirant une population plus jeune habituée aux écrans.

Une question se pose : comment réinventer les kiosques ?

Pour y répondre, de nouvelles initiatives ont vu le jour, tant dans le contenu que dans les modes de distribution : mini-hubs numériques offrant un accès au Wi-Fi public, point de distribution de colis, point de recharge pour les appareils mobiles, mini-boutique de produits bio ou artisanaux capitalisant sur le mouvement écologique et local, boutique éphémère....

Si nous voulons éviter la fermeture définitive de ce patrimoine, ce qui est déjà plus ou moins le cas puisque qu'un kiosque sur huit est vacant en 2024, il est important de repenser le rôle et l'importance des kiosques dans nos vies urbaines.

À vos idées !



Association XVI^e DEMAIN

Créée le 30 septembre 1966 et régulièrement agréée environnement depuis 1978
3 rue Dangeau - 75016 Paris ; XVIedemain@gmail.com ; www.16medemain.fr

Membre de la PLATEFORME des ASSOCIATIONS PARISIENNES D'HABITANTS

Cotisation annuelle adhérent : 25 €

Responsable de la publication : Suzanne Babey

Rédaction : Suzanne Babey, Isabelle Brun, Marie-Josée Chemin, Luc Domenge, François Douady,

Christine Henry, Claude Muyard, Alain de Neufville et Philippe Porté

Crédits photos : Guillaume Bontemps/Ville de Paris, Bibliothèque historique de la Ville de Paris, Paris Zigzag / Wassila Djellouli

Impression : Imprimerie DTLC 15, 71 rue Saint-Charles - 75015 Paris